



Communiqué de presse

Contact presse : Geoffrey Bansard
Téléphone : 02.35.03.47.04
Email : geoffrey.bansard@cram-normandie.fr

Rouen, jeudi 30 avril 2009

La CRAM de Normandie tient une permanence allocation amiante à Cherbourg

Afin d'informer d'éventuels demandeurs de l'allocation des travailleurs de l'amiante sur les démarches à effectuer, un spécialiste de cette législation sera présent à l'agence retraite de Cherbourg le mercredi 6 mai prochain.

La CRAM de Normandie organise une permanence pour permettre aux personnes intéressées de se renseigner sur l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, dite « Allocation Amiante ».

Cette permanence se déroulera le

Mercredi 6 mai,

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30,

à l'agence retraite de Cherbourg.

Des informations sur l'allocation amiante

Un spécialiste de la CRAM de Normandie se tiendra à disposition du public afin d'apporter un éclairage sur les questions de législation particulièrement complexes dans ce domaine. Il présentera, notamment, les conditions d'attribution de l'allocation amiante, la méthode de calcul et les formalités à accomplir.

Une permanence se tiendra à nouveau début juin.

Agence retraite de Cherbourg

41C, rue du Maréchal Foch

Tél : 0 821 10 60 60